

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 18 octobre 2023 à 9 h 36 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny et Martin Bisson, attachés politiques et Me Véronique Denis, greffière ainsi que Steven Boivin, conseiller, district électoral d'Aylmer, Alicia Lacasse-Brunet, conseillère, district électoral de Bellevue, Edmond Leclerc, conseiller, district électoral de Buckingham et Caroline Murray, conseillère, district électoral de Deschênes.

CE-2023-881

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT - RUE DE PROVENCE - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Provence, dossier RS-23-247, comme illustré au plan numéro CRO-23-286 du 15 septembre 2023, le tout afin de :

Ajouter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Provence	Ouest	D'un point situé à 14 m au	Limité à 15 minutes
		nord de la rue Toulon, sur une	du lundi au vendredi
		distance de 38 m vers le nord	de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à la modification de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-286 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-882

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+, S.E.N.C., SENTIER DU LIÈVRE OUEST - PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-804 du 31 octobre 2018, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c., un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier du projet d'aménagement du sentier du Lièvre Ouest – Phase 1, entre les rues Maclaren Ouest et Pierre-Laporte, pour un montant approximatif de 128 312,10 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-756 du 25 novembre 2020, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 46 530,28 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour la réalisation d'études géotechniques additionnelles du projet d'aménagement du sentier du Lièvre Ouest – Phase 1, entre les rues Maclaren Ouest et Pierre-Laporte, portant le montant total cumulatif du mandat à 174 842,48 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 186647 et 192950 ont déjà été approuvées pour un montant de 13 997,61 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c. a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 7 357,02 \$ incluant les taxes, pour l'ajustement des honoraires professionnels suite à un report des travaux portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 21 354,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

OUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 186647 et 192950 pour un montant de 13 997,61 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 7 357,02 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet d'aménagement du sentier du Lièvre Ouest Phase 1, entre les rues Maclaren Ouest et Pierre-Laporte, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 21 354,63 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 196 197,11 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16011-001	6717,94\$	PDI - Sentier du Lièvre Ouest, entre Masson-Angers et Buckingham - 16-3043
		 Infrastructures - Plans et devis
04-13493	319,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	319,14 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-883

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MITIGOMIJOKAN - ANIK DES MARAIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard de l'Amérique-Française, dossier RS-23-261, comme illustré au plan numéro CRO-23-301 du 27 septembre 2023, le tout afin de :

<u>Implanter une zone de stationnement interdit :</u>

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Amérique-	nord	À partir de la rue du	En tout temps
Française		Conservatoire, sur une	
		distance de 40 m vers l'est	

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-301 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-884

RÉSILIATION DE CONTRAT - SECTION A - SOUMISSION 2022 SP 260 - INSPECTION ET ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-345 du 2 mai 2023, a octroyé trois contrats (section A, section B et section C) à la firme Way Power Solution inc. pour les services d'inspection et d'entretien des génératrices d'un montant total approximatif pour la section A de 1 223 538,66 \$ incluant les taxes, pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE Way Power Solution inc. ne dispose pas de l'autorisation de contracter émise pas l'AMP et requise dans le cadre de contrat de service ayant une valeur de 1 million et plus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat pour la section A octroyé à la firme Way Power Solution inc., 2-22, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G8, pour les trois sections de l'inspection et l'entretien des génératrices pour une période de trois ans, pour un montant total approximatif de 1 223 538,66 \$ incluant les taxes, dans le cadre de l'appel d'offres 2022 SP 260 pour les raisons ci-dessus mentionnées.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-885

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 37 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 39 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 38 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 38

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 37, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 39, la liste des réquisitions numéro 38, ainsi que la liste des embauches numéro 38 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 37	Pièces de comptes à payer	39 907,20 \$	25 au 29 septembre 2023
Liste PD numéro 39	Pièces de comptes à payer	539 610,44 \$	25 au 29 septembre 2023
Liste des réquisitions numéro 38	Pièces de comptes à payer	4 727,94 \$	25 au 29 septembre 2023
Liste des embauches numéro 38	Embauche du personnel temporaire	501 628,76 \$	18 au 23 septembre 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 13 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-886

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 38 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 40 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 39 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 39

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 38, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 40, la liste des réquisitions numéro 39, ainsi que la liste des embauches numéro 39 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 38	Pièces de comptes à payer	60 369,58 \$	2 au 6 octobre 2023
Liste PD numéro 40	Pièces de comptes à payer	677 453,11 \$	2 au 6 octobre 2023
Liste des réquisitions numéro 39	Pièces de comptes à payer	1266,25 \$	2 au 6 octobre 2023
Liste des embauches numéro 39	Embauche du personnel temporaire	277 510,28 \$	24 au 30 septembre 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 13 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-887

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-35 POUR UN MONTANT TOTAL DE 138 604,45 \$ POUR LA PÉRIODE DU 28 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2023

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-35 d'un montant de 138 604,45 \$ pour la période du 28 septembre au 4 octobre 2023.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-888

SOUMISSION 2023 SP 314 - LOCATION D'UN RÉSEAU À LARGE BANDE -SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 28 juin 2023, après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée, à savoir :

- Section 1 Réseau de fibres: À la firme Vidéotron ltée, située au 612, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, H3C 4M8, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour la section 1 pour un montant total approximatif de 2 284 708,01 \$ incluant les taxes;
- Section 2 Service internet: À la firme TELUS Communications inc., située au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3B 1S6, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour la section 2 pour un montant total approximatif de 120 075,29 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité retient les prix mensuels des articles 1-D.1" et 1-D.2" de la section 1 et 2.1" et 2.2" de la section 2.

Les contrats seront d'une durée de 66 mois, débutant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 30 juin 2029 avec la possibilité de les renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année chacune.

Après la première année, les prix seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13450-334 — Infrastructure — Télécommunication informatique.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2024 à 2029 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-889

<u>SOUMISSION 2023 SP 380 - SERVICE DE SCÉNOGRAPHIE POUR DIVERS</u> ÉVÉNEMENTS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Perfecson, 39, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G9, pour le service de scénographie pour divers événements et le service de captation de production de télédiffusion des séances du conseil municipal, sur la base des taux horaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 397 825,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 11 septembre 2023.

Le contrat sera d'une durée d'un an, à compter de l'adjudication du contrat.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2024 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT TOTAL (INCLUANT LES	DESCRIPTION
02-72133-438	TAXES) 68 036,46 \$	Cabaret La Blanche
02-72134-438	169 703,10 \$	Salle Jean-Despréz
02-19921-438 02-71531-438	148 806,39 \$ 11 279,05 \$	Maison du citoyen Un été show

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-890

REJET - SOUMISSION 2023 SP 067 - TRAVAUX CORRECTIFS SURVERSE G62 (LIMOUSIN / CAVALIÈRE) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable a lancé, le jeudi 18 mai 2023, un appel d'offres public pour les travaux correctifs surverse G62 (Limousin / Cavalière);

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis dépassent les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2023 SP 067 et autorise le Service de l'approvisionnement responsable à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2023.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE Président Comité exécutif M° VÉRONIQUE DENIS Greffière Comité exécutif